

Neully-sur-Seine, le 17 décembre 2021

Budget 2022

Equilibre de gestion, renforcement des services et investissements d'avenir

Le 16 décembre, la ville de Neully a voté son Budget 2022 avec une très large adhésion de 44 voix sur 49, dépassant les rangs de la majorité. La part fonctionnement est de 152 millions d'euros et l'investissement s'établit à 60 millions d'euros.

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Cette nouvelle feuille de route budgétaire est marquée par une très bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement quasi-stables malgré le contexte sanitaire, le retour de l'inflation et des efforts toujours plus importants en matière d'offres de services : propreté urbaine, sport, culture, soutien associatif et sécurité. Ce dernier secteur en particulier voit ses effectifs et ses moyens progresser de façon continue avec dorénavant plus de 100 agents dédiés.

Les prélèvements « confiscatoires » de l'État, d'environ 17 millions d'euros, la suppression intégrale de la Dotation globale de fonctionnement (DGF), la disparition de la Taxe d'habitation (compensée par une quote-part de la Taxe foncière départementale) mais aussi des dépenses exceptionnelles de vaccination sont également absorbés.

Des investissements pour l'avenir

Le Budget 2022 est également caractérisé par un important effort d'investissements d'avenir d'environ 60 MEUR qui marque l'ambition de la Municipalité pour renforcer le cadre de vie et l'attractivité de la Ville. Une attention particulière est portée à la qualité de l'entretien du patrimoine municipal (écoles, crèches, bâtiments administratifs, parcs et jardins) ; à la reconfiguration du domaine public avec le projet des Allées de Neully ; à la rénovation de plusieurs quartiers dont Chartres-Sablonville ; au renforcement des moyens de vidéo-protection ; et à la modernisation des services administratifs pour accroître la qualité et la productivité des services au public.

Ce Budget sera réalisé à fiscalité constante – la Ville gardant des taux parmi les plus bas de France –, mais aussi avec un niveau de dette particulièrement faible à 329 €/hab. (vs 1641 €/hab. pour la moyenne départementale), grâce à un autofinancement très significatif

« La Direction générale des Finances Publiques soulignait récemment les excellents fondamentaux de notre commune. Ce budget 2022, marqué par le développement d'une offre de service, au-delà de la moyenne des villes équivalentes, et d'investissements ambitieux pour l'avenir, témoigne de l'exceptionnel attractivité de Neully mais aussi de l'engagement sans faille de l'ensemble des équipes municipales que je remercie » souligne Jean-Christophe FROMANTIN.

Contact presse : Philippe Cuesta : 01 40 88 88 02 / philippe.cuesta@ville-neullysurseine.fr